

## PAROLE DU TERRITOIRE

### JEAN-JACQUES LEULEU, MAIRE DE FRESSENNEVILLE



Aujourd'hui le parc fait partie intégrante du paysage de la commune depuis 2010. Lorsque les éoliennes ont été installées, je n'étais pas Maire mais si j'avais été dans la majorité à l'époque, j'aurais émis un avis favorable pour une installation sur la commune. Le parc n'a jamais soulevé de problème ou connu d'incident particulier.

Le renouvellement respecte complètement la nouvelle réglementation et reste raisonné car nous n'augmentons pas le nombre d'éoliennes.

Les quatre machines auront une capacité maximale de production de 3 à 4 Mégawatts et vont mesurer 150 mètres du sol à l'extrémité des pales (contre 125 mètres de hauteur et une capacité de 2 Mégawatts aujourd'hui). Les aéromoteurs ne feront pas plus de bruit que ceux installés actuellement. La nuisance sonore n'a rien à voir avec l'évolution de la technologie. Des tests seront effectués sur les décibels qu'elles émettront.

Le renouvellement va améliorer la production électrique et prolonger la durée de vie de notre parc. Les impacts sonores seront réduits et il y a une amélioration de la prise en compte des enjeux de l'environnement sur la zone d'implantation.

Les différents échanges en amont du projet ont été très intenses mais ont abouti à un bel accord avec la Société Boralex. Le renouvellement n'est pas encore effectif mais la commune a déjà perçu une redevance au titre de l'année 2022. La signature de la convention a permis de fixer des redevances intéressantes en terme de recettes pour le budget communal.

Les représentants de la société BORALEX ont convaincu le conseil municipal par une belle présentation sans tabou. Le projet a été approuvé à l'unanimité après de nombreuses questions des élus

Un premier bulletin d'information a été communiqué en 2022 auprès de la population et une autre publication est en cours de diffusion. L'information et la communication sont indispensables.

# BORALEX

*Au-delà*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**DEPUIS 25 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN FRANCE**

**Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable**

68 PARCS ÉOLIENS 5 PARCS SOLAIRES 2 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

# 1,2GW

  
+ de 1 million d'habitants français alimentés en énergie verte chaque année

**1<sup>ER</sup> PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE**

Implantation au plus près des sites :

Blendecques (62), Abbeville (80), Avignonet-Lauragais (31), Haute-Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Goulaine (44), Vauchelles-les-Ménétréols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Cournont-d'Auvergne (63), et Bordeaux (33), Chaspuzac (43), Marseille (13).

 +300 Employé(e)s

**AU COEUR DES HAUTS-DE-FRANCE**

26 PARCS ÉOLIENS  
PUISSANCE INSTALLÉE

# 446 MW

Siège social à Blendecques (62)  
Agence de développement à Lille (59)  
Centres de maintenance à Abbeville (80) et Blendecques (62)  
~80 personnes 23 années d'exploitation en Hauts-de-France

**À VOTRE ÉCOUTE**

Vous avez des questions sur le projet éolien ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal de l'Éolien directement par email ? Nous vous invitons à nous faire part de votre demande à l'adresse mail suivante :



JARVICA ENGUENG  
CHEFFE DE PROJETS  
jarvica.engueng@boralex.com



JEREMY SEVESTÉ  
CHARGE DE RELATIONS TERRITOIRE  
jeremy.seveste@boralex.com

Boralex S.A.S.  
8 Rue Anatole France  
59800 Lille

boralex.com  
 @boralexurope

Photos non contractuelles  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé  
Publication : © Boralex SAS

# BORALEX

## Le Journal de l'Éolien

JUIN 2023 - NUMÉRO 2



### PROJET DE RENOUELEMENT DU PARC DE CHASSE-MAREE

La transition énergétique est en marche et les énergies renouvelables sont au cœur de cette transformation. L'éolien, en particulier, représente une source d'énergie propre et abondante, capable de répondre aux besoins croissants en électricité tout en préservant notre environnement.

En accord avec les élus locaux, nous souhaitons susciter votre curiosité et répondre à une partie de vos questions à travers cette seconde édition du Journal de l'Éolien.

Le parc de Chasse-Marée est constitué de 4 éoliennes qui ont été mises en service en 2010. Boralex souhaite remplacer ces éoliennes via un projet de renouvellement qui arrive aujourd'hui à un tournant de son développement : nous comptons déposer bientôt le dossier de Porter à Connaissance du projet auprès des services de l'État.

À travers ce journal, construit en collaboration avec Monsieur le maire de Fresseville, nous souhaitons vous montrer comment ce projet de renouvellement apporte au territoire tout en préservant votre cadre de vie. Nous vous présenterons également quelques détails techniques concernant l'intégration du futur parc pour les plus curieux d'entre-vous.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture !

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Pour le Renouvellement du parc de Chasse-Marée (RCM), 4 modèles d'éoliennes ont été envisagés :

	Enercon	Vestas	Nordex	Vestas
Diamètre de rotor (m)	115	126	117	117
Hauteur de mât (m)	92	87	91	91,5
Hauteur totale (m)	149,5	150	150	150
Puissance unitaire (MW)	4,26	3,45	3,675	3,45

## BIODIVERSITÉ

L'étude écologique comparée à l'étude menée en 2014 pour le parc de Chasse-Marée conclut que les impacts actuels et projetés sont toujours considérés comme non significatifs pour la flore. L'impact sur les zones humides est nul localement.

Les impacts liés au renouvellement du parc **sont globalement négligeables à faibles** pour les espèces d'oiseaux et de chauves souris. On observe seulement pour la **Noctule de Leisler**, un impact considéré comme moyen en période de transit automnale : cela est dû à une activité importante en altitude à cette période.

Des impacts sont pressentis durant la phase de travaux engendrant ainsi des perturbations temporaires des espèces animales.

## RETOMBÉES FISCALES

Le futur parc générera des retombées fiscales pour la commune de Fressenneville, la communauté de communes du Vimeu ainsi que le département de la Somme via un certain nombre de taxes. Ces retombées permettront notamment aux territoires de **financer des projets pour améliorer la qualité de vie des résidents**.

Ainsi, pour une éolienne installée de 3 MW, la répartition des retombées liées à la TFPB, la CFE et l'IFER est la suivante :



## ACOUSTIQUE

Durant la période du 05/01/2023 au 19/01/2023, une campagne de mesure acoustique a été réalisée sur votre territoire.

Pour ce faire, des sonomètres ont évalué le niveau de bruit actuel aux habitations les plus proches des futures éoliennes, afin de connaître l'impact du renouvellement du parc pour les résidents.

L'étude acoustique conclut que pour les 4 modèles d'éoliennes envisagés, et ce en considérant les vents dominants du site (Ouest & Sud-Ouest), **il n'y a pas de dépassement des seuils d'émergence réglementaire que ce soit de jour comme de nuit**.

## HABITATIONS

Le territoire comprend déjà 4 parcs en exploitation (voir encadré **CONTEXTE ÉOLIEN**). C'est pourquoi, Boralex a choisi d'aller au-delà de la distance minimale de 500m réglementaire, **afin de préserver le confort des habitants**.

Ainsi, pour le renouvellement du parc, les futures éoliennes seront placées à plus de 840m des habitations les plus proches.



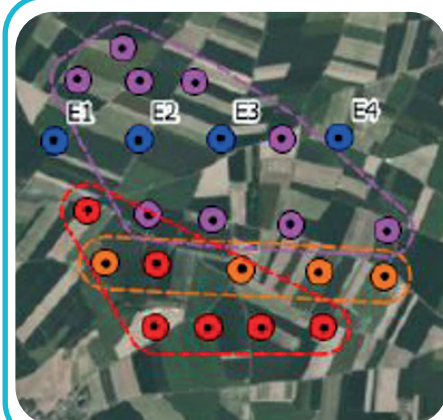
Plan d'implantation du projet éolien

## LEXIQUE

1. TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.
2. CFE : Cotisation Foncière des Entreprises.
3. IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

## CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE

- Avril 2022 : Délibération favorable du conseil municipal de Fressenneville
- Mai 2022 : Distribution du Journal De L'Eolien (JDE) n°1 par la commune de Fressenneville.
- Août 2023 : Dépôt du dossier de Porter à Connaissance auprès des services de l'Etat.
- Octobre 2023 : Distribution du JDE n°2. Permanence d'information du public à la mairie de Fressenneville le 25/10/2023 de 14h à 17h



## CONTEXTE ÉOLIEN

Le parc de renouvellement de Chasse-Marée composé de 4 éoliennes s'inscrit dans une grappe de 3 autres parcs éoliens :

- Le parc de Coin Malo composé de **9 éoliennes**.
- La Plaine de Hocquélus comprenant **4 éoliennes**.
- Et Touvent avec **ses 6 éoliennes**.

## PAYSAGE

Bien que les études paysagères ont démontré un impact faible sur le paysage, il nous importe que **vous vous sentiez bien chez vous**. C'est pourquoi nous mettrons en place une initiative, la **Bourse aux arbres**, pour les habitants de Woincourt, Fressenneville, Feuquières-en-Vimeu, Hocquélus, Baigny-lès-Gamaches, Embreville et Dargnies, directement concernés par le projet.

Ils pourront ainsi bénéficier sans frais de l'expertise d'un paysagiste concepteur. En collaboration avec une pépinière locale, celui-ci développera un projet sur mesure visant à masquer au mieux les éoliennes. Pour cela, il sélectionnera des arbres et arbustes préservant la biodiversité pour une intégration harmonieuse.

## RACCORDEMENT

Aujourd'hui, le parc en service de Chasse-Marée se raccorde au Poste source de Saucourt.

Le projet de renouvellement de Chasse-Marée, d'une puissance maximale de 17 MW pourra se raccorder à deux postes sources distincts. Il s'agit du **poste source de Saucourt situé à 3 km au nord du parc**, et de celui de **Beauchamps situé à 6,5 km au sud du parc**.